L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI, 14 AOUT 1894.

OFFICIEL.

Assemblée Générale

—DE—

L'ETAT DE LA LOUISIANE.

Session Régulière de 1894.

No 96] LOI

Amendant et décrétant à nouveau la section 12 de la Loi No 95, approuvée le 6 juillet 1890, intitulée : loi créant un district de levées qui sera connu sous le nom de District de levées Pontchartrain; et pourvoyant à sa gouverne; définissant les limites dudit district; pourvoyant à la nomination des Commissaires, leurs qualifications, le mode de leur destitution, leur emplacement, les salaires des Commissaires et des officiers; incorporant lesdits Commissaires en un Bureau de levées sous l'appellation de "Bureaux des Commissaires du District de levées Pontchartrain"; pourvoyant à son organisation et définissant ses pouvoirs de corporation, ses devoirs et sa façon de procéder aux affaires; pourvoyant à un mode de certifier la copie des archives dudit Bureau, et établissant leur "admissibilité" et leur poids comme preuves; requérant ledit Bureau de prescrire des règles et des réglements pour l'emplacement, la construction et l'entretien des levées; établissant un système de levées compréhensible le long de la rivière Mississipi où s'étend ledit district dans le but de mettre d'une façon permanente le district entier à l'abri d'inondations destructives; prescrivant les services de l'ingénieur d'Etat à cet égard; pourvoyant à un revenu pour des objets de levées dans ledit district; autorisant lesdits Commissaires à imposer une taxe l'une quelconque ou toutes les taxes de la levée autorisées par l'Article 214 de la Constitution tel qu'il est amendé; à imposer une taxe spéciale et une contribution forcée qui n'excèdera pas trois sous par acre sur toutes les terres autres que celles cultivées en sucre, coton et riz et les terres marécageuses sujettes à l'inondation par la crue des eaux; prescrivant les devoirs des assesseurs, des percepteurs de taxes, de l'Auditeur et du Trésorier d'Etat à cet égard; autorisant le Bureau, dans certaines circonstances, à imposer un certain assessement ou une contribution forcée sur le sucre, la mélasse, le coton, le riz produits sur des terres dans le district, et sur les chemins de fer dans ledit district; réglementant sa perception, et empêchant quiconque de se soustraire au paiement de cette taxe; imposant des pénalités pour toute infraction à cette loi; accordant certaines terres pour des objets de levées et prescrivant le devoir de l'Auditeur à cet égard: exemptant ces terres de la taxe jusqu'à ce qu'elles soient vendues par le Bureau; autorisant le Bureau à hypothéquer et à vendre lesdites terres et à en affecter le produit à des objets de levées; autorisant le Bureau à émettre et à négocier ces bons; pourvoyant au mode de les émettre et de les racheter, ainsi qu'à la façon d'en forcer le paiement en cas de défaut; autorisant le Bureau à acheter et à vendre; à conclure des contrats pour bâtir, réparer, protéger et entretenir les levées; à payer pour ces travaux en bons ou autrement; fixant la proportion du fonds de l'Ingénieur Général qui sera allouée audit district et prescrivant les devoirs du Bureau des Ingénieurs à cet égard; pourvoyant aux soins à donner à ces levées pour les protéger, et à la surveillance de police à exercer; autorisant ledit Bureau de Commissaires à nommer des inspecteurs et des gardiens et à mander des personnes occupées à des travaux de chemins publiques pour les employer à des travaux de levées; pourvoyant à leur compensation; des pénalités pour la négligence de ces personnes à servir comme elles en ont été requises; indiquant le mode de déposer et de garder les fonds du Bureau; spécifiant à qui et de qu'elle manière s'émettront des mandats contre ledit fonds; définissant la manière disposition des fonds et de la propriété dudit Bureau par le président ou autre officier; pourvoyant à une pénalité à cet effet; et pourvoyant à la mise en vigueur de cette loi ainsi qu'à l'abrogation de toutes lois en conflit avec celle-ci, et enfin pourvoyant à d'autres objets.

Section 1re.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que la Section 12 de la Loi No 95, approuvée le 8 juillet 1890, est amendée et décrétée à nouveau dans la langage suivant:

Qu'afin de pourvoir à des moyens additionnels pour mettre à exécution les objets de cette loi, et pour obtenir des ressources additionnelles qui permettent audit Bureau d'établir et de compléter un système de levées, et de protéger les terres du District de Levées Pontchartrain, contre les inondations de la rivière Mississipi, toutes terres appartenant à l'Etat de la Louisiane, comprises dans les premières concessions du Congrès à l'Etat pour des objets de levées et de drainage, terres situées dans les paroisses ou parties de paroisses qui constituent le District de levées Pontchartrain et exposées à des inondations, sont, par la présente, données et transférées audit Bureau des Commissaires, à la condition que cela n'affectera en rien les droits ou réclamations des habitants actuels, et que toutes les terres occupées, améliorées ou cultivées par ces habitants ne sont réservées par l'Etat et ne seront sujettes à être enregistrées que par les habitants, en vertu des dispositions de cette loi No 21 de 1866; et lesdites réclamations seront adjugées par l'enregistreur des terres publiques de l'Etat conformément aux règles et réglements établis par ledit acte No 21 de 1866. Aucun encouragement ne sera permis par loi, à moins que plus d'une moitié des terres réclamées par n'importe quel habitant soient convenables pour la culture. Toutes terres vendues ou forfaites à l'Etat pour non paiement des taxes, situées dans ledit district et exposées à l'inondation, sont ici données et transférées audit Bureau des Commissaires lorsque le délai de l'achat aura expiré. Une liste desdites terres dans les paroisses ou parties de paroisses respectives dans ledit district sera fait et soumise par l'Auditeur et sera livrée au président dudit Bureau; et quand cette liste aura été enregistrée au bureau de l'enregistreur des paroisses respectives, les titres de l'Etat seront absolument acquis au Bureau des Commissaires du District de levées Pontchartrain. Ces terres seront exemptes de toute taxe tant qu'elles demeureront à la possession dudit Bureau, qui aura le pouvoir d'hypothéquer et de vendre ces terres ou d'en disposer autrement, de la façon qu'il lui plaira, a dessin de se procurer des fonds pour indiquer l'endroit, y continuer et réparer les levées. Il pourra réclamer lesdites terres contre l'inondation; et quand il vendra lesdites terres, soit aux enchères publiques ou à des ventes privées, leur produit sera déposé entre les mains du Trésorier de l'Etat, au crédit du District de Levées Pontchartrain, et rien ne sera retiré que contre des mandats du Président du Bureau, pour les objets objets indiqués dans cette loi.

Sect. 2.—Il est de plus décrété, etc., que cette loi prendra effet à partir de son adoption.

Sec. 3—Il est de plus décrété, etc., que toutes lois ou parties de lois en violation avec celle-ci sont par elle abrogées.

G. W. BOLTON,
Speaker de la Chambre des Représentants.

H. R. LOTT,
Président Pro Tempore du Sénat.

Approuvée le 7 juillet 1894.

MURPHY J. FOSTER,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme:
GEO. SPENCER,
Sous-Secrétaire d'Etat.

—Le lieutenant Rose, du 3e chasseurs alpins, ayant par mégarde franchi la frontière italienne en dessus de Saint-Martin de Vesubie, a été arrêté par des soldats italiens qui l'ont conduit sous bonne escorte à Valdieri.

L'officier français a protesté vivement contre l'accusation d'avoir sciemment violé la frontière, aucune borne de délimitation n'existant à l'endroit où il fut surpris.

Après un échange d'explications entre l'ambassade de France et le ministère de la guerre, le lieutenant Rose a été reconduit à la frontière par ses collègues italiens, qui lui ont offert un banquet.

La meilleure de toutes les poudres-levain.—Dernier rapport du gouv. des E.-U.

Royal Baking Powder
Absolument Pur.

Chronique de la Ville.

Température du 13 août 1894.
Thermomètre de E. L. CLAUDEL, Opticiens
No 143 rue du Canal.
Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	88	25
Midi	92	30
3 P. M.	80	24
6 P. M.	79	22

Ventes Inscrites au Bureau des Aliénations.

G. Ibos à S. Portes, une portion de terre bornée par les rues Dauphine, Eganis, Bourgogne et Andry, $900.

Mme E. Gouvian à Mlle V. Baccarisse, une portion de terre bornée par les rues Damaine, Salcedo, Gayoso et St-Philippe, $600.

Cosmopolitan Building and Loan Association à Mme P. Rose, un terrain borné par les rues Atlantic, Pacific, Jackson et Homer, $1,400.

T. Henry à P. C. Bienvenu, une portion de terre bornée par les rues Bordeaux, Collége, Chestnut et Vince, $1,300.

Z. W. Tinker au Security Brewing Company, la moitié d'un îlet de terre borné par les rues Madison, Decatur, Jefferson et DeArmas, $200,000.

Succession de P. Harnan à W. Fischer, un terrain borné par les rues Sud Front, Walnut et la succession Foncher, $200.

La même à T. E. Lynch, une portion de terre bornée par le fleuve Mississippi, et les rues Water, Upperline et Lyon, $300.

W. Blake à E. Perrin, un terrain borné par Lee Circle et les rues St-Charles, Calliope et l'avenue Howard, $1,250.

Accident.

Dans la journée de dimanche un volet en fer est tombé sur un nommé Jos Trouard, coin Claiborne et Joséphine et il a reçu des lésions internes qui mettent sa vie en danger. Il a été transporté chez lui, coin Locuste et Thalie. Le blessé est âgé de 77 ans.

Tentative de Suicide.

Les étudiants ont été appelés à donner leurs soins à une dame du nom de Ambroise Powelo, qui habite au No 1135 de la rue des Magasins. Elle avait pris, dans l'intention de mettre fin à ses jours, une dose excessive de parégorique et elle était dans un état critique lorsque sont arrivés les étudiants. Elle a été toutefois bientôt mise hors de danger.

Accusé de voies de faits.

Hier matin a comparu devant la Première Cour de Recorder un enfant de 5 ans contre lequel avait été portée une accusation de voies de fait.

L'enfant se nomme Geo. Honold, et ses parents habitent au No 372 de la rue Félicité.

La plaignante était une dame Yeates qui habite dans le voisinage et qui a porté ainsi une accusation d'insultes et abus contre Mme Honold. L'accusation a été motivée par une accusation insignifiante. Le juge a acquitté l'enfant, attendu que la loi ne permettait pas de poursuivre un enfant de cet âge. La mère a été remise en liberté sur parole.

Blessé.

J. Wise, qui habite rue Bourgogne, près Mazant, a été blessé à la jambe à la station de Laplace par un individu qui malais imprudemment une arme à feu. Il a été transporté à l'hôpital à son arrivée en ville.

Les chars de la rue Dryades.

Les chars de la ligne Judah Hart, n'ont pas fonctionné hier, par suite de certains défauts dans le circuit de la ligne, mais ils seront lancés aujourd'hui et feront certainement l'admiration du public.

Ils sont par leur taille, aux chars électriques de la rue du Canal, ce que ceux ci sont aux chars à mule, c'est à dire qu'ils sont presque moitié plus grands, et ont presque l'air de wagons de chemins de fer. Toutes les déperditions ont été arrêtées et la ligne sera en prdre aujourd'hui.

Arrestation.

Les agents ont arrêté hier soir un nègre du nom de Hawkins, que l'on croit être la voleur qui samedi dernier avait d'un coup de poing renversé et mis hors de combat l'agent Chéri qui avait essayé de l'arrêter. Le nègre a été vu par l'agent au police jail et il affirme être presque certain que le prisonnier est son assaillant.

Abus de confiance.

On a arrêté la nuit dernière un Italien du nom de Angelo Cortes, qui habite rue Dauphine, sur la plainte d'un de ses compatriotes nommé Ciglio, qui habite habite au No 393 de la rue Decatur.

Le plaignant prétend avoir confié plusieurs bottes de sitrons à l'accusé et dit que celui-ci après les avoir vendues, en a empoché le montant.

D'un coup de rasoir.

Un nègre du nom de Mose Chase s'étant disputée avec une nommée Laura Williams, coin Flood et Dauphine, a tiré un rasoir de sa poche et l'a blessée à la figure. Il a été arrêté.

$25 d'amende.

Le recorder de la deuxième cour a condamné, hier matin, à $25 d'amende ou 30 jours de prison pour chaque accusation, un nommé C. Frigerio qui était accusé d'ivresse, bris de paix, langage obscène, résistance aux agents et voies de fait.

Lorsqu'il a été arrêté l'accusé venait de quitter la prison où il avait été envoyé pour s'être livré à des voies de fait sur la personne d'un vieillard.

Le Nouvel Essayeur.

Une dépêche de Washington annonce que le Président a envoyé au Sénat la nomination de M. Delavallade, comme essayeur à la Monnaie en remplacement de M. Shroeder.

Grand Jury

Le grand jury, après avoir siégé jusqu'à hier soir à 6 heures 30, a ajourné à ce matin sans présenter de rapport.

Le feu.

Hier, à 2 heures 30 ne l'après-midi, le feu a pris dans un cottage double, portant les Nos 305 et 305 1/2 de la rue Clara.

Le feu a pris en l'absence des locataires et a causé $15 de dommages dans la cuisine. L'immeuble est assuré $1,100 à la compagnie Teutonia.

On pense que le feu a été mis par un incendiaire, car un bidon de pétrole a été retrouvé dans la cuisine, et la personne qui l'occupait a déclaré qu'il ne lui appartenait pas.

Vol.

On a volé la nuit dernière à un nommé Galatas, gardien d'un étal au marché français, une somme de $75. Il avait placé l'argent dans un sac, dans un coin de son étal et s'était absenté un instant, mais lorsqu'il est revenu, le sac avait disparu.

MENUS FAITS.

—C'est $30,000 que s'est vendu l'immeuble 19 rue Royale ; une erreur typographique nous a fait dire un chiffre moindre.

—Hier à 3 heures de l'après-midi, un nommé Wm Crawford a attaqué sa femme à coups de hache et l'a blessée au menton. Il s'est ensuite enfui et la blessée a été transportée à l'hôpital. Sa blessure a été déclarée dangereuse. Le signalement de Crawford a été télégraphié à tous les postes de police.

—Un nègre ivre, nommé Manuel Martinez, qui troublait le service religieux dimanche devant la cathédrale, a été arrêté par les agents du 3me precinct. Le nègre a offert une grande résistance et il a fallu plusieurs gardiens de la paix pour venir à bout de lui. Il a été condamné hier matin à une amende de $10 ou trente jours de prison.

BULLETIN Télégraphique.

A Washington.

On dit que M Wilson a abandonné toute résistance au bill du tarif du Sénat et que celui-ci sera voté. On pense que le Président ne refusera pas de le signer.

13 avril — Les dernières nouvelles de Washington annoncent que le comité a présenté un rapport qui coupe court à tout débat du bill du tarif et qui assure le vote du bill tel qu'il a été présenté par le Sénat. Le Président ne le signera pas et n'y apposera pas son veto.

Washington, 13 août—On affirme que le président laissera le bill du tarif présenté par le Sénat prendre force de loi sans y apposer sa signature en vertu du délai de dix jours prévu par la Législature.

Washington, 13 août—On affirme que le bill présenté par le Sénat sera adopté par la Chambre et que cette adoption mettra fin à la discussion qui dure depuis si longtemps.

Au caucus qui a été tenu à la suggestion du speaker Crisp, il a été décidé que les membres consentiraient leur opposition et que des amendements séparés seraient présentés d'après lesquels le fer, le sucre et le fil de fer barbelé seraient inscrits sur la liste des produits entrant en franchise.

Ce plan a été adopté par une grande majorité des membres qui ont pris part au caucus.

Le traité avec la Chine a été ratifié par le Sénat.

LE BILL DU TARIF.

Washington, 13 août—Le Bill du Tarif tel qu'il a été amendé par le Sénat a été voté par la Chambre par 182 *voix contre* 105.

Nouvelles d'Allemagne.

La lutte entre les boycotters et les brasseurs continue à Berlin et la liste des maisons boycottées porte maintenant 2,000 noms. L'importation de la bière de Bavière augmente dans de grandes proportions.

Les démocrates socialistes ont célébré, pendant la semaine qui vient de s'écouler, le 25me anniversaire de la fondation de leur parti. Ils prétendent que celui-ci compte deux millions de membres en Allemagne.

On attend impatiemment dans la société de Berlin, le mariage de la petite nièce de Von Moltke. Elle est âgée de 18 ans, grande et très jolie. Elle va épouser un capitaine de l'état-major général.

Le prof. Koch nuit le traitement de l'abbé Kneipp à Woerishoffen.

Guillaume et Victoria.

L'empereur Guillaume qui vient de passer quelques jours à Cowes, pour assister aux régates, est parti après avoir dîné à Osborne en compagnie de la reine et autres membres de la famille royale.

Condamnation d'Anarchistes.

Une dépêche de Paris à la date du 12 août annonce que des 30 anarchistes qui ont comparu devant les assises, trois seulement ont été condamnés. Le jury a dit que les preuves étaient insuffisantes pour établir l'affiliation des accusés à une association criminelle. Trois des accusés ont été maintenus pour vol et ont été condamnés l'un à 15 ans de prison, l'autre à 8 ans et le troisième à 6 mois. Aucun incident ne s'est produit pendant le procès, lorsque qui ont été acquittés ont quitté le tribunal sans faire aucune démonstration.

La Visite du Chicago.

Le prince de Galles s'est rendu à bord du Chicago et au moment où il a mis le pied à bord, une salve de 27 coups de canon a été tirée.

Le pavillon anglais a été hissé et les matelots ont grimpé dans les vergues. Le prince de Galles portait l'uniforme d'amiral anglais. A la requête du prince tous les officiers du Chicago lui ont été présentés.

L'amiral Erben et les officiers du Chicago ont assisté à une réception donnée à bord de son yacht par l'empereur Guillaume. Le yacht avait été décoré avec des plantes tropicales envoyées des serres d'Osborne par la reine Victoria. M. Geo. Gould assistait à cette réception L'empereur lui a rendu visite à bord du vaisseau.

Accident.

Des informations particulières reçues de Saint-Pétersbourg disent que la grande-duchesse Xénie et le grand-duc Alexandre-Michaïlovitch dont le mariage a été célébré le 6 août ont été, peu après la cérémonie, victimes d'un accident. Les nouveaux époux étaient sortis en voiture, les chevaux ont pris peur et se sont emportés. La voiture a été renversée près d'un pont et a roulé au bas d'un remblai. Le grand-duc est resté sous elle et a été lancé à terre. La grande duchesse a eu les deux bras démis et a dû garder le lit pendant trois jours. Le grand-duc en a été quitte pour quelques contusions sans danger.

La guerre en Orient.

On écrit de Shanghaï que l'escadre japonaise, se composant de 26 navires, a attaqué Wei-Hai-Wei. Les navires se sont rangés en ligne de bataille devant ce port et ont ouvert le feu sur la ville. Il n'y avait pas de navires chinois dans le voisinage immédiat, et l'engagement a eu lieu entre les navires et les forts. Ceux-ci ont réussi sans grande difficulté à repousser cette attaque.

Les soldats qui manialent les canons des forts ont montré une grande inexpérience, leurs boulets tombant avant d'arriver aux navires, ou frappant à côté de ceux-ci. On prétend que le but des Japonais n'était pas de s'emparer de la ville, mais de s'assurer des moyens de défense de celle-ci et de l'emplacement exact de ses canons.

Les communications télégraphiques entre la Russie et Talen-Tein sont rétablies.

On n'a reçu à Washington, à la légation japonaise, aucun avis officiel de l'engagement qui a eu lieu devant Wei-Hai-Wei. Ce port, et Port Arthur se trouve sur la route directe par eau qui aboutit à l'embouchure de la rivière Peiho, par laquelle on peut arriver à Pekin. Tout mouvement dans ces parages est donc de la plus grande importance.

Les Chinois disent que pendant l'engagement un des navires japonais a été frappé trois fois et un autre une fois, et que le feu des japonais n'a pas endommagé les forts.

Un fou.

On écrit de Brooklyn qu'un nommé T. Holt, dont les allures paraissaient étrange depuis quelques jours à ceux qui le connaissaient, a tué sa femme qu'il accusait d'avoir voulu l'empoisonner. Il a tiré sur elle trois coups de revolver et lui a ensuite coupé la gorge avec un rasoir.

En rentrant chez lui dans la soirée, Holt a dit à sa femme qu'il avait été blessé d'une balle à la tête, et au moment où elle s'approchait de lui, il a tiré son revolver de sa poche et a fait feu sur elle, l'atteignant au côté droit de la poitrine. Il l'a blessée d'une autre balle au côté gauche et comme elle s'enfuyait, l'poursuivie, lui envoyant un troisième projectile dans le dos. Il l'a ensuite saisie par les cheveux et lui a coupé la gorge avec un rasoir.

Meurtre.

On écrit de Winslow, N. J., qu'un anglais nommé T. Delbridge, âgé de 32 ans, a tué d'un coup de revolver une mulâtresse âgée de 43 ans. Le meurtrier a agi par jalousie. Il avait prémédité le meurtre et s'était rendu dans un appartement où travaillait la mulâtresse avec un fusil chargé dont il comptait faire usage pour commettre le crime.

Collision.

Une collision a eu lieu sur le Santa Fe, entre Hurland et Gibbs, Mo., entre deux trains de voyageurs. Plusieurs de ceux-ci ont été blessés et deux employés de la compagnie ont été tués.

Incendie.

On écrit de Watertown, Minn., qu'un incendie y a causé $70,000 de dégâts. Le feu a pris dans un élévateur et s'est propagé avec une grande rapidité aux immeubles voisins.

L'or au Colorado.

Une dépêche de Mass, Col., dit que la fièvre de l'or au Colorado vient de recevoir une nouvelle impulsion par la découverte de riches gisements d'une grande étendue, et ceux qui ont visité la localité s'y fixent d'une façon permanente. Une nouvelle ville a été créée, à laquelle on a donné le nom de Blanca. Une diligence fait déjà le service entre la nouvelle localité et la ville de Mass. On trouve $700 d'or libre à la tonne.

A propos de la loi du Lynch.

Washington, 13 août—Le représentant Blair a soumis à la Chambre un bill ayant pour but de demander une enquête sur les exécutions sommaires de nègres qui ont outragé des femmes blanches dans les divers Etats. Depuis que ce bill a été présenté, M. Blair a reçu un grand nombre de lettres particulièrement de la population de couleur et des associations religieuses qui semblent prendre grand intérêt à cette mesure.

Il est probable que l'enquête sera ordonnée.

Double Tragédie.

Détroit, Mich, 13 avril—Un nommé L. W. Brainard, de Kalamazoo, a tué sa femme d'un coup de revolver et s'est fait ensuite sauter la cervelle. Mme Brainard avait intenté des poursuites en divorce à son mari et l'on pense que c'est la cause de l'acte de vengeance auquel il s'est livré.

La peur de la Famine.

Lyons, I., 13 août—Mme Max et ses deux enfants, un garçon de 5 ans et un bébé de un an, ayant disparu, on s'est mis à leur recherche et le cadavre de la mère a été retrouvé dans la rivière.

Mme Max tenait dans ses bras le cadavre du bébé. Le corps de l'autre enfant n'a pas été retrouvé. Elle s'était noyée dans la crainte de mourir de faim, son mari se trouvant en ce moment sans emploi et l'argent faisant défaut à la maison.

Il reste encore trois enfants à la charge du mari.

L'empereur Guillaume.

Portsmouth, 13 août — L'empereur Guillaume est arrivé dans le port pendant la nuit et a été reçu par l'amiral Salmon et tous les officiers de la garnison. Les navires du fleuve étaient pavoisés et leurs canons ainsi que ceux des forts ont qui leur voix pour le saluer.

Après avoir visité le port, Sa Majesté s'est rendue à Aldershot, où elle a été reçue par le duc de Connaught. L'empereur a été acclamé par la foule lorsqu'il s'est rendu dans la plaine de Laffin pour passer les troupes en revue.

12,000 fantassins et 3,000 cavaliers avaient été mis en ligne pour la circonstance. L'empereur a suivi les manœuvres des troupes avec beaucoup d'intérêt.

WEST END.

Foule énorme au West End, dimanche soir. La journée avait été superbe, la soirée était plus belle encore. Mais le temps a pris hier une cruelle revanche. Il a plu toute l'après midi et presque toute la nuit.

Ce soir, il doit y avoir deux brillants débuts, ceux de deux danseuses de talent, les sœurs Bartoletti. Elles doivent exécuter la Danse Serpentine, ce que l'on appelle la "Skirt Dance."

Dieu veuille que le temps favorise leur début. Mais le ciel, cet été, a de tels caprices, que l'on ne peut plus compter sur lui.

Magenta Social Club.

Ce soir, le Magenta Social Club donne une fête, un pique-nique, au Parc Lake View. Il y aura évidemment foule.

Nous remercions le comité d'arrangements et notamment MM. R. Wagner, Emile Bagnetto, L. Langier, E. D. Abadie, B. C. Cazenas, C. J. Bridges, W. Zetzmann et Wm. Guidie, de l'aimable invitation qu'ils nous ont envoyée.

Cannes superbes.—Nous venons de recevoir deux magnifiques cannes, les plus belles incontestablement que nous ayons vues, cette année. Elles ont 5 pieds, 4 pouces de hauteur, sans compter la tête et les feuilles et 13 nœuds rouges.

Ces cannes, très hautes, les mieux formées qu'il y ait, cette année, dans la paroisse St-Jacques, proviennent de la propriété de MM. Letcher, Moore et Cie.—propriété qui a été louée par M. L. C. Bourgeois qui dirige l'habitation David. M. Bourgeois y cultive 58 arpents, dont 30 en cannes et 20 de maïs.

Il paraît que tout le champ est presqu'aussi beau que les deux spécimens que nous avons sous les yeux, ce qui fait le plus grand honneur à celui qui les a cultivés. M. L. Bourgeois est, du reste, coutumier du fait. C'est un de nos plus habiles et plus heureux planteurs.

En sour d'amisse, entendu par le Passant:

—Accusé, dites nous enfin pourquoi vous avez tué votre femme?

—La vie commune était devenue insupportable.

—Il y a le divorce; il fallait vous séparer.

—Mon président, je tais après jurd de ne la quitter qu'après sa mort.

L'Alliance Franco-Russe dans le Passé.

L'alliance franco-russe est, en fait, une chose accomplie. Est elle, ou non, traduite en langage diplomatique? nous l'ignorons. Mais elle est dans les vœux des deux peuples et dans la pensée du tsar. Mieux encore, elle est imposée par l'inéluctable nécessité d'une union commune contre l'ambition insatiable d'une Allemagne qui fait crouler le fragile château de cartes de l'équilibre européen, se cauchemar de tous nos hommes d'Etat! Il est vrai de dire que ceux-ci n'ont pas toujours compris le véritable intérêt de la France!

En ce qui concerne l'alliance franco-russe, c'est presque toujours la Russie qui, dans le passé, nous a fait les premières avances! Pendant de longues années, notre diplomatie n'a pas voulu démordre de ses antiques traditions, qui étaient: la protection de la Pologne, l'alliance avec la Turquie et la Suède, ennemies-nées de la Russie! De là, des revirements soudains, des hésitations blessantes pour la grande nation qui nous tendait la main. Un rapide coup d'œil sur les rapports de la France et de la Russie en ces deux derniers siècles est là pour nous montrer les erreurs passées.

Avant l'avènement de Pierre le Grand, la Russie n'a pas d'histoire dans les nations civilisées.

C'est à partir du dix-huitième siècle qu'elle jette dans la balance européenne le poids de sa lourde épée et qu'elle compte comme grande puissance. Après avoir affirmé son pouvoir à l'intérieur, Pierre le Grand songe à donner des alliés à son peuple et il tourne ses regards vers la France. Il vient à la cour du régent, où il se montre—suivant le mot de Saint-Simon,—"animé d'une passion extrême de s'unir à nous". Mais avec un régent absorbé par les plaisirs et un ministre idéal politique, il n'y avait pas de place pour l'alliance russe, et Pierre fut déçu dans ses vues.

Sa veuve Catherine, qui avait été initiée aux desseins de Pierre le Grand, essaie de reprendre les pourparlers avec la cour de Versailles, quelques années plus tard, mais elle se heurte, elle aussi, à une indifférence qui la froisse, la dégoûte de nous et la force de tendre la main à l'Autriche, qui s'empresse d'accepter une amitié si précieuse.

Elizabeth Pétrowna, qui monte ensuite sur le trône des Romanoff, avait été sur le point de devenir reine de France. Il avait été fortement question de son mariage avec Louis XV et elle avait gardé au fond de son cœur de femme un sincère attachement pour celui dont elle avait dû partager le trône. Mais malgré ses avances, malgré ses lettres toute amicales à Louis le Bien-Aimé, le cabinet de Paris s'enferme dans ses traditions diplomatiques.

Voilà qu'un péril se dresse au centre de l'Europe. La Prusse, sous l'impulsion énergique et puissante de Frédéric le Grand, devient une menace pour les nations limitrophes. L'intérêt commun rapproche les deux grandes puissances et l'alliance franco-russe devient, pour la première fois, une réalité. Pendant quatre ans, les armées russes et française combattent séparément, il est vrai, mais dans une pensée commune, l'ennemi nouveau et les Russes vaincus entrent à Berlin qu'ils traitent en cité conquise.

Cette alliance ne devait pas durer longtemps. Louis XV revient bientôt à sa politique flottante et indécise; il n'ose s'opposer au partage de la Pologne, mais il soutient les Polonais et s'aliène l'amitié de la tsarine.

Cette fausse politique ne change pas avec Louis XVI. Un moment, le comte de Vergennes est sur le point de soutenir par les armes la Turquie menacée! Heureusement, le roi revient à une notion plus saine de son intérêt, il se rapproche de la Russie et ouvre des négociations avec Catherine II pour la conclusion d'un traité d'alliance. La Révolution, en brisant son trône, arrête ces projets.

Je passe sur la période révolutionnaire. Ceux qui faisaient tomber des têtes de roi ne pouvaient espérer la protection d'un souverain autocrate.

Tandis que l'étoile de Bonaparte se lève, Paul Ier monte sur le trône de Russie. D'abord hostile à la France, il est plus tard gagné par le prestige du vainqueur de Marengo; il place son buste dans un de ses palais et signe avec lui un traité d'alliance. Il tombe malheureusement assassiné quelques mois plus tard et sa mort fait monter sur le trône Alexandre Ier qui ne voit dans Napoléon qu'un usurpateur et le combat à outrance.

Les deux souverains firent la paix à Tilsit et une amitié durable sembla devoir s'établir entre eux. Mais l'ambition insatiable de Napoléon éveille les craintes et les susceptibilités d'Alexandre! La guerre éclate entre ces deux peuples faits pour vivre dans une commune sympathie et le trône de Napoléon fut si fort ébranlé de cette malheureuse campagne de Russie que le puissant empereur dut abdiquer un peu plus tard.

Les souverains alliés voulaient faire de la France une Pologne, et ils l'auraient sûrement démembrée sans l'intervention d'Alexandre Ier. Le tsar avait l'âme grande et il empêcha la mutilation de la France.

Louis XVIII ne pouvait oublier ce service. D'ailleurs, le duc de Richelieu était un ami d'Alexandre! Des pourparlers s'engagèrent à plusieurs reprises, notamment en 1821, pour cimenter une alliance sérieuse, mais ils n'eurent jamais de solution.

Le gouvernement débonnaire de Louis-Philippe ne fut pas heureux pour l'alliance russe! Le roi se tournait plutôt vers l'Angleterre, et son gouvernement prodiguait si ouvertement les Polonais que le tsar fut sur le point de nous déclarer la guerre.

Napoléon III, qui avait annoncé une ère de paix, ouvrit son règne par une lutte absurde contre ce peuple qui désirait être notre ami. Mais, en nous combattant sur les champs de bataille, Russes et Français apprirent à s'estimer. Une alliance naît! un être conclue entre les deux empereurs si la pitié pour les malheureux Polonais révoltée n'avait encore une fois surpris la sympathie de la France et de son gouvernement et n'avait indisposé contre nous le tsar Alexandre II, qui se tourna du côté de la Prusse et lui permit d'écraser tour à tour l'Autriche et la France.

Ce que furent nos relations avec la Russie en ces vingt dernières années, nous n'avons pas à le relater ici. La noble intervention du tsar sauva la France en 1875 d'une nouvelle invasion allemande.

L'entente franco-russe, ajoute Thomas Grimm, du *Petit Journal*, aujourd'hui parfaite, est un contrepoids nécessaire de la Triple Alliance. Elle garantit la paix du monde, suivant l'expression fort juste de M. le président de la République.

LES ITALIENS EN AFRIQUE.

L'explorateur allemand Schweinfurth, qui connaît mieux que personne le Soudan et les Derviches, vient de donner son opinion sur les conséquences que peut entraîner la prise de Kassala. Cette opinion très pessimiste n'est pas de nature à faire plaisir aux Italiens.

L'explorateur allemand estime qu'en s'emparant de Kassala les Italiens ont commis une très grande imprudence. D'après lui, les Derviches ne manqueront pas de revenir d'ici quelque temps en très grand nombre pour venger leur défaite. Ils peuvent mettre en ligne plus de cent mille combattants.

Les Italiens seront incapables de tenir une seule journée devant des forces même de beaucoup inférieures

En somme, de l'avis de l'explorateur Schweinfurth, les Italiens se sont mis sur les bras une mauvaise affaire. Ils ne tarderont pas à payer la satisfaction momentanée que leur a causée leur récente victoire.

Cette appréciation a causé dans les cercles politiques de Rome une impression d'autant plus grande que l'explorateur allemand a toujours passé pour un ami sincère de l'Italie.

Les Plus Grands Honneurs ont été décernés au World's Fair, au
DR. PRICE'S CREAM BAKING POWDER
LA PLUS PARFAITE FABRIQUÉE.
Une poudre de crème de tartre faite de raisin frais, reçue mammoniaque, alun et autre ingrédient délétères.
AU D'ÉPERVIE

Bulletin Financier.

Lundi, 13 août 1894.

COMPTOIR D'ÉCHANGES (CLEARING HOUSE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Jusqu'ici cette semaine	$1,586,391 00	$190,764 00
Même temps la semaine dernière	1,726,499 00	205 604 00

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—La demande s'augmente un peu, mais le montant d'argent sur le marché continue considérable et les prêts sont un peu plus stables.

Papier exceptionnel	7@8
do A1	5@—
Prêts sur garanties collatérales	4@5
Time do do	6@—
Papier hypothécaire	6@8

Commission américaines et étrangères et Billets de Banque.

MONNAIE—

Souverains Victoria	$4 80@4 90
20-francs	$3 80@3 90
Doublons espagnols	$15 40@15 50
25-pesetas espagnols	$4 70
Or léger américain	97@97½c
Argent mutilé américain, par oz	55@60
Dollars mexicains	50
Sols péroviens	50
Pesos chiliens	50
Argent anglais, par d	$4 00@4 20
Billets de la Banque de France	$4 80@4 90
LONDRES—	
Taux de la Banque d'Angleterre	2 0/0.
Consols pour l'argent 102⅛.	
Pour escompte —— ex int. pour l'escompte de juin.	
PARIS—	
Rentes 103 02½.	
ARGENT EN LINGOTS (PAR ONCE)—	
Londres 28 12/16.	

CHANGE.

Le STERLING est facile.

Commercial (60 jours)	485½@486
Traites de banques (60 jours)	487⅛
Les FRANCS sont faciles.	
France de commerce (60 jours)	5.19⅝
Traites de banques (60 jours)	5.19⅜
ALLEMAGNE REICHSMARKS—95	

La CHANGE A VUE SUR NEW-YORK est nominal.

Traites de commerce au pair.	
Traites de banques 50c. de prime.	

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Avant de 11 A. M.

10 actions St Charles St. RR	54½
Entre les appels de 11 A. M. et de 2 P. M.	
$4,000 City 4s	99⅝

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

	Valeur	Offre	Demande
Banques.			
American National	100		
Bank of Commerce	10	15½	
Canal & Banking Co	100	155	
Citizens'	100	98	100
N. O. Co-operative B'k'g Ass.	25	17½	20
Commercial National	100		
Germania Savings	100	300	
Hibernia National	100		
Louisiana National	100		
Metropolitan	100	160	
Mutual National	100		95
N. O. National	100	155	713
People's	50		94½
State National	100		108
Trademen's	100		
Union National	100	100	
Whitney National	100	250	
Provident Savings		92	
Teutonia Savings		92	
United States Savings		92	
Compagnies d'assurance.			
Crescent Ins	100		
Firemen's	50	12	
Germania Ins. Co	100	86	
Hibernia Ins	100	90	106
Home Ins	100		
Lafayette	50		
Merchants' Ins. Co	100	60	
Mechanics' and Traders' Co	100		
"N. O. Ins. Ass